

remarquer qu'il ne fut accompagné dans le temps d'aucune remarque tendant soit à susciter des disputes sur les matières provinciales que Son Excellence a tant à cœur de prévenir, soit à contrecarrer cet esprit de conciliation qui anime maintenant les Conseils de Sa Majesté, et je suis bien aise de voir que sa publication n'a pas excité les disputes qu'on devait empêcher.

Son Excellence ignore peut être que, comme Journaliste public, j'ai pendant la dernière Session, donné publicité à toutes les Pétitions, résolutions et rapports qui étaient devant la Chambre à l'égard des mesures de la ci-devant Administration, non pas que je les approuvasse ou pour les sanctionner, ni pour gratifier les gens à dispositions factieuses, mais pour faire connaître au public et aux lecteurs de la Gazette, les accusations graves qui étaient portées contre le ci-devant chef de l'Exécutif, et aussi pour montrer que dans les rapports des procédés de la Législature, mon papier était "ouvert à tous et influencé par personne." Plusieurs de ces documens furent, comme de raison, insérés, avant que la Chambre eût pris aucune démarche à leur égard. J'admets que le rapport en question est un de ceux sur lequel la Chambre n'a pas procédé, l'enquête n'étant pas encore close; mais il me paraît peut être un document officiel, et comme tel, aussi propre à la publication que le Rapport du Comité du Canada, qui contenait des remarques sur la conduite de personnes liées avec l'Administration du Gouvernement de cette colonie, et qui a été publié dans chaque Gazette de la province, et dont l'impression a été récemment ordonné par l'Assemblée et ajouté à ses Journaux. Je ne puis non plus regarder la publication du présent rapport dans la Gazette comme donnant plus lieu de faire l'induction que M. le Juge en a tirée, que lorsqu'il sera inséré dans les Journaux permanens de la Chambre.

Je renvoie avec confiance au contenu de la Gazette de Montréal, depuis qu'elle est entre mes mains, (1827,) pour preuve de ce que je n'ai jamais profité d'aucune occasion de préjuger l'esprit public contre les autorités publiques du pays, ni de diminuer par mes remarques l'estime et le respect dont ont si justement joui jusqu'ici ceux qui sont nommés par le souverain pour administrer la justice; et encore moins ai-je de bon gré ou avec intention exposé les officiers publics de la Province à l'animadversion et au mépris public. Mon papier s'est distingué plutôt par son zèle et sa persévérance à défendre les mesures du gouvernement et ses officiers, contre les attaques de ceux qui pendant la guerre de parti qui régnait dernièrement, étaient constamment en opposition à la marche politique que suivait l'Exécutif du temps. J'ai aussi à remarquer que M. le Juge Kerr est dans l'erreur, en disant que le rapport fut de bon gré inséré, après que les Editeurs de Québec eurent refusé de lui donner publicité, car c'est une circonstance qui n'est venue à ma connaissance que plusieurs jours après sa publication dans la Gazette, et l'on ne m'a jamais communiqué les raisons qui les ont influencés dans cette résolution, et quoiqu'il importe peu de quelles mains j'ai reçu ce papier, je crois cependant qu'il est nécessaire de rapporter, que je ne l'ai pas reçu de M. Gury, comme M. Kerr semble le donner à entendre, lorsqu'il fait allusion aux efforts qui sont faits pour préjuger le public à l'instance de ceux dont la conduite les a exposés à l'animadversion et au chatiment.

Plusieurs jours avant la réception de votre lettre, mon Editeur avait écrit quelques remarques sur le rapport, lesquelles ont été remises d'un jour à l'autre par l'accumulation de nouvelles intéressantes concernant le bill des catholiques; copie desquelles, avec quelques légers changemens que demandent les circonstances récentes, est ci-incluse pour être soumise à Son Excellence, et si Son Excellence et M. le Juge Kerr en sont satisfaits, elles paraîtront dans la Gazette le plus prochainement possible. Je n'ai presque pas besoin d'ajouter que j'aurai tout l'égard qu'il convient pour toutes observations additionnelles, que M. le Juge Kerr jugera à propos d'ajouter en explication des accusations contenues dans le rapport déjà publié.

Je